



Adressez-vous à votre gérant d'immeuble pour connaître l'emplacement des bacs et conteneurs et les procédures d'élimination.

MATIÈRES ORGANIQUES

BAC VERT



Tous les déchets alimentaires : résidus de fruits et de légumes, restes de nourriture, viandes, poissons, produits laitiers, huiles et graisses de cuisson (refroidir, essuyer avec un essuie-tout et placer dans le bac vert), pain, riz, pâtes alimentaires, os, filtres à café et résidus de café, sachets de thé, coquilles d'œuf.

Déchets végétaux : feuilles, plantes, fleurs et arbres de Noël naturels (enlever tous les ornements en plastique, les articles en métal, le support et le sac).

Déchets de papier :

serviettes de table, essuie-tout.

Articles à ne pas mettre dans le bac vert :

- Cendres
- Boîtes de conserve, bouteilles ou verre
- Carton ondulé (boîtes de pizza)
- Décorations ou guirlandes métalliques
- Herbe coupée
- Cartons de lait
- Journaux, revues ou papier déchiqueté
- Gobelets en carton ou en styromousse
- Excréments d'animaux
- Sacs en plastique biodégradables ou compostables
- Roches, bûches ou troncs d'arbre
- Terre/terreau ou plaques de gazon
- Emballage ciré ou sous film

! Les déchets alimentaires humides peuvent être enveloppés dans du carton pour boîtes ou dans une feuille de papier.

Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les matières organiques

RECYCLAGE

SAC BLEU, PAPIER ET CARTON



1 Matières recyclables pour sacs bleus :

Placer dans un sac bleu clair ou transparent

- Tous les contenants consignés (jeter tous les bouchons et capsules à la poubelle)
- Tous les contenants en plastique (pas de styromousse)
- Bouteilles et pots en verre
- CANNETTES en acier et en aluminium
- Papier d'aluminium et plats en aluminium propres
- Tous les contenants à lait
- Sacs à jus Mini-Sips et contenants Tetra Pak
- Sacs en plastique, y compris : sacs d'épicerie, sacs de vente au détail, sacs de pain, film à bulles d'air, housses de nettoyage à sec, et sacs d'aliments congelés. Rappelez-vous d'enlever tous les reçus. Placez tous les sacs dans un sac d'épicerie, attachez ce dernier et mettez-le dans le sac bleu.

2 Recyclage du papier : Placer dans un sac d'épicerie, de vente au détail ou un sac transparent

Papier sec et propre, journaux, cahiers publicitaires, revues sur papier glacé, catalogues, enveloppes, cartons d'œufs, livres brochés, bottins téléphoniques, papier déchiqueté, reçus et boîtes en carton (c.-à-d. boîtes de céréales et de craquelins).

3 Carton ondulé : Aplatissez les boîtes et mettez-les au recyclage.

- Emballages d'appareils ménagers
- Boîtes à pizza

Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour le recyclage.

ORDURES

SACS



Mettez les ordures dans un sac robuste et mettez ce dernier dans le conteneur à ordures industriel

- Contenants en aérosol (vides)
- Papier d'aluminium (sale)
- Cendres (froides)
- Déchets de salle de bains
- Verre brisé (enveloppé)
- Gros articles (meubles, cuisinières, etc.)
- Produits en céramique
- Couches (jetables)
- Vaisselle
- Résidus de balayage
- Boîtes de jus congelé
- Gants en latex
- Ampoules
- Matelas et sommiers
- Contenants d'huile à moteur (vides)
- Emballage (non recyclable)
- Pots de peinture (vides ou secs)
- Gobelets en carton ou en styromousse
- Excréments d'animaux
- Emballages en plastique (sales)
- Sacs de croustilles
- Styromousse
- Papiers-mouchoirs
- Tubes de dentifrice
- Jouets (brisés)
- Sacs d'aspirateur
- Papier peint

Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les ordures

DÉCHETS DANGEREUX

DEPOT DMD



Composez le **311** ou visitez le halifax.ca/recycle pour connaître les heures et les lieux de dépôt

Apportez les articles suivants au dépôt de DMD :

- Contenants en aérosol contenant des substances dangereuses
- Piles de toutes sortes
- Bonbonnes de propane pour barbecue
- Mazout
- Essence
- Restes de nettoyants corrosifs
- Huile à moteur (ou communiquez avec votre détaillant d'huile à moteur pour trouver un lieu de dépôt près de chez vous)
- Pesticides/herbicides
- Produits pharmaceutiques et médicaments
- Petits cylindres de propane (p. ex., combustible pour réchaud de camping)
- Solvants et diluants

! Les restes de peinture liquide devraient être retournés au ENVIRO-DÉPÔT^{INC} de votre quartier. Visitez le site regeneration.ca ou composez le **1-888-772-9772**.

! Pour connaître les lieux de dépôt des piles alcalines et rechargeables, visitez le call2recycle.ca.

Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les déchets dangereux

Des questions?

Faites le **311** ou visitez le halifax.ca/recycle pour plus de renseignements, y compris les heures d'ouverture du dépôt de déchets ménagers dangereux.



Adressez-vous à votre gérant d'immeuble pour connaître l'emplacement des bacs et conteneurs et les procédures d'élimination.

MATIÈRES ORGANIQUES

Un mini-bac vous a été fourni pour votre cuisine. Aucun sac en plastique, y compris les sacs compostables ou biodégradables, ne doit être utilisé comme doublure dans les mini-bacs.

Placez les déchets alimentaires humides (p. ex., viandes, poissons) dans des boîtes en carton (boîtes de céréales ou de craquelins) ou enveloppez-les dans une seule feuille de papier journal.

Les mouches à fruits sont plus courantes par temps chaud. Pour attraper les mouches à fruits dans la cuisine, placez un bol de vinaigre recouvert d'une pellicule de plastique percée de plusieurs trous. Videz au besoin.

Tourner la page pour savoir ce que sont les matières organiques

RECYCLAGE

Il y a trois procédures différentes pour trier les matières à recycler.

1 Matières à recycler pour sacs bleus : Placez les matières dans un sac bleu clair ou transparent.

Sacs en plastique : Placez tous les sacs d'épicerie et de vente au détail en plastique dans un seul sac d'épicerie (n'oubliez pas d'enlever les reçus d'abord). Attachez le sac et mettez-le dans le sac bleu.

2 Produits de papier : Assurez-vous que le papier est sec et séparez-le des matières recyclables qui vont dans les sacs bleus. Mettez les journaux et autres papiers recyclables dans un sac d'épicerie.

3 Carton ondulé : Aplatissez les boîtes et mettez-les au recyclage.

Tourner la page pour savoir ce que sont les matières recyclables

ORDURES

Ordures excédentaires et déchets de rénovation : Visitez le Halifax.ca/recycle ou faites le **311** pour connaître les lieux des installations d'élimination, leurs heures d'ouverture et les frais applicables s'il y a lieu.

N.B. : Les pneus des véhicules de tourisme et certains appareils électroniques ne sont pas acceptés comme déchets.

Pour des renseignements sur le programme de retour aux détaillants pour le recyclage des pneus, visitez le putwasteinitsplace.ca

Pour trouver un lieu de dépôt pour les appareils électroniques, visitez le recycleMYelectronics.ca

Tourner la page pour savoir ce que sont les ordures

! Parlez à votre gérant d'immeuble, à votre entreprise de gestion immobilière ou à l'association de copropriétaires pour vous renseigner sur les procédures d'élimination des déchets - procédures, heures, jours et endroits.

DÉCHETS DANGEREUX

Vous pouvez apporter ces déchets au dépôt de déchets ménagers dangereux (DMD) situé au 20, prom. Horseshoe Lake, Bayer's Lake Business Park. Le dépôt est ouvert certains samedis. Pour connaître l'horaire, visitez le halifax.ca/recycle ou faites le 311.

Qui est admissible : Résidents de la région de Halifax seulement. Aucun déchet commercial n'est accepté au dépôt de DMD.

Peinture : Si vous avez des pots de peinture ou de petites quantités de peinture, laissez-les sécher à l'air ou mélangez-les avec du sable ou de la litière pour chats, puis mettez-les dans les ordures ordinaires. N'apportez pas de pots de peinture vides au dépôt de déchets ménagers dangereux.

Huile à moteur usagée : Communiquez avec votre détaillant d'huile ou avec un centre de dépôt d'huile usagée près de chez vous.

Piles : Visitez call2recycle.ca pour trouver un lieu de collecte.

Objets pointus ou tranchants : Vous pouvez vous procurer un contenant sécuritaire gratuit pour les objets tranchants et pointus à votre pharmacie locale ou au Centre d'approvisionnement de l'Association canadienne du diabète et retourner le contenant une fois rempli.

Ne mettez pas d'objets tranchants ou pointus dans des pots ou bouteilles en plastique. Cela pose un danger pour les travailleurs qui manipulent les déchets et ce n'est pas une façon adéquate d'éliminer ces objets.

Pour plus de renseignements sur les déchets dangereux, visitez le halifax.ca/recycle ou faites le **311**.

Tourner la page pour savoir ce que sont les déchets dangereux

LE RECYCLAGE ET LE COMPOSTAGE SONT OBLIGATOIRES

Parlez à votre gérant d'immeuble, à votre entreprise de gestion immobilière ou à l'association de copropriétaires pour vous renseigner sur les procédures d'élimination des déchets. Familiarisez-vous avec les lieux de dépôt dans votre immeuble. Placez les ordures, les matières recyclables et les matières organiques dans les bacs appropriés.

Les lois provinciales et municipales exigent que ces matières soient triées adéquatement.

Certains articles ne sont pas inclus dans les services de collecte fournis par la municipalité. Veuillez communiquer avec votre gérant d'immeuble pour organiser une collecte séparée pour les articles suivants :

- Gros appareils ménagers (laveuses, sècheuses, réfrigérateurs, réservoirs d'eau et gros morceaux de ferraille).
 - Communiquez avec un entrepreneur privé en réfrigération pour l'enlèvement des CFC.
- Déchets de rénovation, de construction et de démolition.
- Déchets d'aménagement paysager et de tonte de gazon
- Herbe coupée



Composez le **311** ou allez à halifax.ca/recycle pour plus de renseignements, y compris les heures d'ouverture du dépôt de déchets ménagers dangereux.



Imprimé avec des encres à base de plantes sur du papier contenant des fibres recyclées. Veuillez recycler ce guide après usage.

